

2020_CT2_088

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Les Premières Sud" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_088- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Interventions économiques

■ Séance du 23 juillet 2020

05_2_02

■ Attribution d'une subvention à l'association « Les Premières Sud » au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous.

Par délibération N°2013_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau communautaire du Pays d'Aix approuvait les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix. Ainsi, il s'agit :

- D'une part, d'offrir à l'ensemble des acteurs et innovateurs du territoire, les outils et les conditions de l'émergence de leurs innovations ;
- Et d'autre part, de soutenir le développement de projets numériques innovants au bénéfice des entrepreneurs et des citoyens.

Ces principes s'inscrivent pleinement dans la démarche de densification et d'animation de l'écosystème numérique qui se dessine à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille Provence. Soutenir l'intégration des femmes dans le numérique est une mission qui encourage d'une part l'équité et la mixité dans les différentes filières de l'innovation (numérique, technologie, développement informatique...), et d'autre part soutient le retour à l'emploi au travers de l'accompagnement à l'entrepreneuriat.

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette

labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016 et a été renouvelée pour le nouveau label annoncé par le gouvernement au début de l'année 2019 au titre de Réseau French Tech et Capitale French Tech. Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie numérique adoptée par le Pays d'Aix et participe à la dynamique French Tech dans laquelle le Territoire et la Métropole se sont engagés.

Dans la continuité des actions conduites en 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix propose de soutenir l'incubateur « Les Premières Sud » qui mène, à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole, des actions pertinentes, en cohérence d'une part avec les principaux axes de la stratégie numérique du Pays d'Aix, et d'autre part avec les projets inscrits dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille sur les thèmes de la mixité dans le numérique et des femmes dans l'entrepreneuriat.

Pour 2020, l'association « Les Premières Sud » prévoit de poursuivre son action auprès des femmes dans le numérique à travers son action d'accompagnement dans la création d'entreprises innovantes sur le territoire métropolitain. L'association intervient notamment auprès des femmes au chômage dont le CPF ne permet pas de financer la totalité de leur accompagnement ou issues de dispositifs d'aides.

L'accompagnement personnalisé que propose cette association se décline en 3 programmes, selon l'état d'avancement de l'idée ou du projet d'entrepreneuriat :

« Start-1ère » permet aux participantes de faire le point sur leur motivation, ressources ou freins afin de prendre une décision éclairée avant de se lancer ;

« Go-1ère » consiste en l'accompagnement sur le parcours de création d'entreprise ;

« Boost 1ère » propose un accompagnement personnalisé d'un an en vue d'accélérer le démarrage et le passage à la rentabilité.

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association « les Premières Sud » d'un montant total de 10 000 euros, correspondant à 50,00 % du budget prévisionnel de 20 000 euros.

n°GU	Association	Budget prévisionnel action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Conv oui / non
2020_472	LES PREMIÈRES SUD	20 000 €	10 000 €	10 000 €	NON
TOTAL				10 000 €	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que : les subventions supérieures 5 000 €, en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, feront l'objet de deux versements soit :

- un acompte de 80 %, sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2020 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2020 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013_B538 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°2016_CT2_106 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative aux versements de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech ;
- La délibération n°ECO-022-343/16/BM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 autorisant le versement de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les projets portés en 2020 par cette association sont en adéquation d'une part avec la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part entrent dans la dynamique de la French Tech Aix-Marseille dans laquelle le Pays d'Aix s'est engagé.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association « Les Premières du Sud » une subvention de 10 000 €.

Article 2 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 06 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.



Métropole Aix Marseille : PLAN D'ACTIONS 2020

CHARGES DU PLAN D'ACTIONS	ACTION 1 ACCOMPAGNEMENT PÉRIODISATION CRÉATION
CHARGES AFFÉCTÉES À L'ACTION	
60 - ACHATS	960 €
6040 - Achats études et prestations de service	
6061 - Achat de matériel, équipements et travaux	
6064 - Fournitures administratives	
6065 - Petits logiciels	960 €
6068 - Autres matières et fournitures	
6070 - Achats de marchandises	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	- €
6150 - Locations	
6150 - Entretien et réparations	
6160 - Primes assurance	
6180 - Divers	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	6 989 €
6210 - Personnel extérieur à l'association	5 889 €
6220 - Rémunération intermédiaires et honoraires	
6230 - Publicité, publications, relations publiques	1 000 €
6251 - Voyages et déplacements	
6255 - Frais de déménagement	
6256 - Missions	
6257 - Réceptions	100 €
6260 - Frais postaux et télécommunications	
6270 - Services bancaires et assimilés	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	10 200 €
6410 - Rémunérations (nettes) du personnel	6 000 €
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 200 €
6470 - Autres charges sociales	
6480 - Autres charges de personnel	
SOUS TOTAL 1	18 349 €
Charges liées au fonctionnement	
Charges fixes de fonctionnement (10,2% du budget total)	1 853,38 €
SOUS TOTAL 2	1 853 €
TOTAL DES CHARGES	20 000 €
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations	
Personnel bénévole (valorisation 50€/h)	2 400 €
SOUS TOTAL 3	2 400 €
TOTAL ACTION	22 400 €

PRODUITS DU PLAN D'ACTIONS	ACTION 1 ACCOMPAGNEMENT PÉRIODISATION CRÉATION
PRODUITS AFFÉCTÉS À L'ACTION	
70 - VENTES PRODUITS ET SERVICE	- €
7060 - Prestations de services	
7081 - Locations diverses	
7084 - Mise à disposition de personnel agréé	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000 €
7410 - Fonds européens	10 000 €
7420 - Etat	
7430 - Région Sud	
Plan d'action CPER	
7440 - Départements	
C013	
C006	
C084	
C004	
C005	
7450 - Communes	
Métropole AIX MARSEILLE - Territoire Marseille	- €
Métropole AIX MARSEILLE - Territoire Aix	10 000 €
7470 - Autres organismes publics	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €
7555 - Contributions financières d'autres organismes	
SPONSORING ORANGE	
7560 - Cotisations	
79 - TRANSFERT DE CHARGES	
SOUS TOTAL 1	20 000 €
RESSOURCES EN NATURE LIBRES À L'ACTION	
SOUS TOTAL 2	- €
TOTAL DES PRODUITS	20 000 €
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons	
Prestations en nature	
Bénévoles (valorisation 50€/h)	2 400 €
SOUS TOTAL 3	2 400 €
TOTAL ACTION	22 400 €

Christine BORD LE TALLEC

INCUBATEUR LES PREMIERES SUD
Le Ligourès
Place Romée de Vileneuve
13090 Aix en Provence
www.lespremieressud.com
Siren 5313 6824 0000 38



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_088-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Les Premières Sud" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_088-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020